



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 8 juillet

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
03/07/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – ~~CYRIL CABIAC~~ – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ – CLAUDE DULIN – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DEMIAUTTE
M. CABIAC AYANT DONNE POUVOIR A MME TREVISIOL

OBJET

**Réfection de la
toiture de la salle de
basket –
Modification du
plan de
financement**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame BERNIER rappelle que par délibération n°52/2025 en date du 10 décembre 2025, le conseil a approuvé le projet de réfection de la toiture de la salle de basket ainsi que son plan de financement.

Toutefois plusieurs éléments conduisent aujourd'hui à revoir ce plan :

- le montant global de l'opération a été réévalué à la baisse;
- après échange avec les services de la Préfecture, le taux de subvention au titre de la DETR 2026 est fixé à 35% (au lieu des 40% initialement prévu) ;

AR Prefecture

047-214700692-20260708-D2026070810-DE
Reçu le 16/07/2026

- aucun dossier n'a été déposé en 2026 au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST), et il est rappelé que la participation au FST ne peut excéder le montant de l'autofinancement de la commune.

Dans ce contexte, il est nécessaire de revoir le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération : 89 338,80€ HT

Répartition :

- FST Agglomération d'Agen (32,50%) : 29 035,11 €
- État – DETR 2026 (35%) : 31 268,58 €
- Autofinancement (32,50%) : 29 035,11 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'abroger la délibération n°52/2025 ;
- de remplacer le contenu de la délibération n°52/2025 par les dispositions précédemment citées
- de déposer les dossiers de subventions auprès de l'Agglomération d'Agen

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

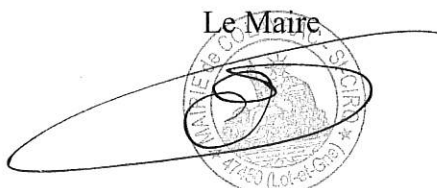
En mairie, le 8 juillet 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER